

**COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 5 MAI 2008**

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, MME LECLAIRE, M. ZIMMERMANN, MME DE PONCHEVILLE, M. Dominique VINCENT, MME RAUZY, M. VALMIER, MME CAZABONNE, M. ASSERAY, MME THIBAUDEAU, M. QUANCARD, MME SOULAT, M. BLADOU, MME CALLUAUD, M. PASCAL, MME SALIN, M. VALLEIX, MME COSSECQ, MME TRAORE, M. FARGEON, MME DESON, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, M. Michel VINCENT, MME BORDES, M. ABRIOUX, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD

Excusés avec procuration : M. PRIGENT (à M. JALABERT), MME MACERON (à MME SOULAT)

Secrétaire : MME SOULAT

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} Avril 2008
- 2) Rapport sur les actes pris en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
- 3) Désignation des 4 délégués du Bouscat au Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux
- 4) Questions orales diverses

DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2008

Le P.V. est approuvé à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°2 : ACTES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Assurances

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir une extension au contrat Responsabilité Civile concernant « l'Assistance aux Personnes », un avenant a été signé pour un montant de 200 € H.T..

M. LE MAIRE précise que la ville a contracté cette extension pour assurer le rapatriement des enfants du C.L.S.H. lors des séjours hors commune.

- Un avenant de régularisation au contrat flotte automobile nous accorde un avoir de 83,49 € et fixe la cotisation à un montant total de 34 216,51 € T.T.C. pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007.

DOSSIER N°3 : DESIGNATION DES 4 DELEGUES DU BOUSCAT AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

M. LE MAIRE « M. JUNCA, je vous donne la parole. »

M. JUNCA « Je vais faire la lecture du dossier N°3. »

RAPPORTEUR : M. JUNCA

Par délibération en date du 15 mars 2008, le Conseil Municipal a désigné les quatre délégués de la commune du Bouscat à la Communauté Urbaine de Bordeaux. Cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale, créé par la loi du 31 décembre 1966 et mis en place le 1^{er} janvier 1968, regroupe 27 communes. Il a pour principaux objectifs la réalisation de grands équipements d'agglomération, la modernisation des services urbains et le développement de l'économie locale.

La Communauté Urbaine de Bordeaux est administrée par un conseil de 120 élus représentant les 27 communes en nombre proportionnel à la population de chacune d'entre elles. Le nombre de délégués représentant la commune du Bouscat est de 4.

Par courrier en date du 25 avril 2008, Monsieur Patrick BOBET, conseiller communautaire, a informé le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux de sa démission de la fonction de délégué de la commune à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

En application de l'article 5215-10 2° du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas de vacance et lorsque les dispositions concernant le remplacement d'un délégué ne peuvent être appliquées, il est procédé à une nouvelle élection de l'ensemble des délégués de la commune au conseil de la communauté.

Les délégués de la commune au Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux sont élus au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée selon les règles de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le nombre de délégués à élire au BOUSCAT est donc de 4.

M. LE MAIRE : « Merci M. le Premier Adjoint. Un mot d'explication tout de même, bien sûr, avant de procéder au vote, d'écouter d'autres intervenants, j'imagine, et aussi de laisser le temps à nos services de mettre en place les isolements que je ne vois pas arriver pour l'instant. Ils vont arriver très vite, je suppose. Cette démission, je l'ai prise après mûre réflexion, je dirai sans joie ni plaisir, mais avec détermination et aussi avec confiance. C'est une décision pour un nouveau départ, en quelque sorte pour tout faire pour que les choses se remettent en place et en bon ordre des choses. Je vous rappelle cette démarche qui a été comprise par tous, bien entendu et tout à fait en tout cas lue dans les colonnes d'un quotidien régional que nous lisons tous régulièrement. Nous avons été largement élus sur un projet de rassemblement, une liste de rassemblement. Près de 66 % des électeurs Bouscatais nous ont fait confiance. Ils ne comprendraient pas et ils ne peuvent pas comprendre que ce rassemblement ne trouve pas son expression toute naturelle à la Communauté Urbaine de Bordeaux. La prise de position d'un de nous 4 n'étant pas celle-ci, à trois reprises, de façon très évidente, m'a conduit encore une fois à prendre cette décision, qui je répète est prise avec beaucoup de confiance, détermination, mais vraiment sans joie ni plaisir. C'est aussi simple que ça, je crois que les Bouscatais doivent s'y retrouver, les électeurs ont fait confiance à une équipe de rassemblement : ils ne comprendraient pas qu'à la communauté urbaine de Bordeaux cela ne soit pas ainsi. Voilà pourquoi j'ai démissionné pour provoquer une nouvelle élection et pour que les choses soient plus claires. Voilà mes chers(es) collègues ce que je voulais vous dire en préambule. Peut-être M. Michel VINCENT a-t-il une déclaration à nous faire ? Avant toute chose, et je vous passe la parole aussitôt, vous devez savoir qu'il est possible de présenter des listes incomplètes, la liste de 4 n'est pas une obligation, elle peut aller de 1 à 4 bien évidemment. Ensuite les décomptes seront faits en fonction des règles qui s'imposent et qui s'appliquent. M. VINCENT, je vous écoute, je vous passe la parole. »

M. Michel VINCENT : « le 15 mars 2008, le Conseil Municipal du Bouscat a élu ses délégués à la Communauté Urbaine de Bordeaux le plus démocratiquement possible. Aujourd'hui, nous sommes conduits à voter à nouveau suite à une démission unilatérale dont nous souhaiterions connaître les motifs pour une meilleure transparence. Néanmoins, il apparaît que la liste majoritaire élue le 9 mars 2008 n'était pas homogène. De plus, nous pouvons nous interroger sur le mode de gouvernance. Je n'en dirai pas plus. La gauche unie ne peut que désapprouver cette situation et nous ne souhaitons pas intervenir dans un conflit qui nous est étranger. En conséquence, nous ne présenterons pas de liste. »

M. LE MAIRE : « Précisez votre position : pas de liste, participez vous au vote ou pas ? C'est important. »

M. Michel VINCENT : « On participe au vote mais on ne présente pas de liste. »

M. LE MAIRE : « D'accord, très bien, les choses sont claires. Est-ce que certains autour de cette table souhaitent s'exprimer ? M. ASSERAY. »

M. ASSERAY : « Chers(es) Collègues, concernant le point que vous évoquez, je pense qu'on l'évoquera un peu plus tard pour éviter toute polémique lors de ce vote. Simplement, vu la jurisprudence en matière électorale, nous présenterons une liste qui comporte un seul nom : Bruno ASSERAY ».

M. LE MAIRE : « M. Michel VINCENT, mon explication préalable vous suffit-elle ou souhaitez-vous que je la développe ? »

M. Michel VINCENT : « Par rapport au texte qui était rédigé auparavant, on y voit un peu plus clair mais on aimerait bien avoir des précisions éventuellement supplémentaires. »

M. LE MAIRE : « On ne va pas se livrer à des querelles intestines ni à des règlements de compte, sûrement pas. Je répèterai de façon très ferme, très très ferme, qu'un engagement qui est pris devant une tête de liste et devant des témoins multiples, lors de réunions publiques, lors d'entretiens à plusieurs, cet engagement est un engagement d'homme, d'homme à homme et il n'est pas question de s'en démettre, à quelque moment que ce soit, ni au début, ni au milieu, ni à la fin. Ce n'est pas ce qui a été proposé, ce n'est pas ce qui a été fait et je reste dans la proposition de liste nouvelle : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Denis QUANCARD, Christiane CAZABONNE-DINIER pour une raison très simple, j'ai pris un engagement vis-à-vis du Modem, du Modem bordelais comme tous les chefs de file l'ont pris en Gironde, tous les chefs de file. J'ai pris un engagement, je le respecte, je le tiens et Christiane CAZABONNE, qui ne peut sûrement pas être taxée d'une autre obédience, elle était elle-même colistière aux dernières élections régionales, je crois qu'on ne peut pas la taxer de ne pas être centriste U.D.F. de longue date, est proposée, je la propose à la place de Bruno ASSERAY. Comme ça les choses sont dites, c'est aussi simple, c'est aussi clair et on y voit parfaitement clair. Voilà mes chers(es) collègues. M. JUNCA. »

M. JUNCA : « Oui un petit point mes chers(es) collègues. Tout d'abord relativement à la délibération dont je viens de vous faire lecture, pour que les choses soient bien claires, complètes et donc légales, il s'agit de l'article L. 5215-10 2° du CGCT et non pas seulement du 5215-10-2°. Le L était omis mais pour éviter toute forme de recours, je pense que cette précision s'imposait. Et puis je voudrais revenir sur la déclaration de M. Michel VINCENT. Vous demandez des explications de vote, je pense que le Maire vous les a fournies ; vous évoquez la gouvernance, je ne vois pas ce qu'elle vient faire dans cette affaire et je pense que beaucoup de systèmes, beaucoup d'institutions se glorifieraient d'une remise en question comme celle qui est faite aujourd'hui et auraient beaucoup plus de salubrité et il y aurait donc une meilleure gouvernance. Donc je ne vois pas du tout ce que votre attaque sur la gouvernance vient faire dans cette affaire. »

M. LE MAIRE : « M. VALLEIX je vous donne la parole. »

M. VALLEIX : « Excusez-moi, je voudrais juste demander une précision pour la bonne compréhension du public de ce que Bruno ASSERAY entend par nous lorsqu'il dit nous présentons Bruno ASSERAY ».

M. LE MAIRE : « Nous posons la question ensemble. »

M. ASSERAY : « nous représente les élus Modem qui sont représentés par : Véronique DE PONCHEVILLE, Luc PASCAL, Fabien BARRIER, Isabelle DESON (les 4 élus du Modem lèvent la main à l'appel de leur nom). Voilà vous avez la réponse. Je ne répondrai pas effectivement aux attaques du Maire concernant la déloyauté, je préférerais que l'on en parle un peu plus tard. Je pense que cela n'apportera rien parce que vous savez très bien M. LE MAIRE ce qui a été dit dans votre bureau, vous savez très bien les accords qui ont été passés et nous nous en tenons aux témoins mais je pense que c'est ridicule, cela ne va pas faire avancer. »

M. LE MAIRE : « Nous entrons dans le mensonge et c'est extraordinaire. M. Michel VINCENT je vous en prie. »

M. Michel VINCENT : « Je voudrais concernant la gouvernance, j'entends par là qu'il aurait été peut-être été possible de régler la question sans en arriver à une démission collective, peut-être que les choses auraient pu être faites sans en arriver à un nouveau vote. C'était ce que je voulais dire. Peut-être qu'il était possible d'éviter cette situation et son conflit. C'était surtout ça, l'histoire de méthode. »

M. LE MAIRE : « Je l'aurais largement souhaité, je vous l'ai dit c'est sans plaisir et sans aucune joie que j'ai pris cette décision mûrement réfléchie mais que j'assume totalement. Elle est responsable et elle le sera jusqu'au bout, c'est évident. Il en va du respect des électeurs aussi qui ont exprimé un vote clair, sur des bases claires, dans des discours tout aussi clairs. Il faudra tout de même que ce soit entendu. Je m'adresse à nos services : avons-nous nos isolements de manière à rappeler une liste, Bruno ASSERAY seul, et une autre liste Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Denis QUANCARD, Christiane CAZABONNE-DINIER. Pour le déroulement du vote, je vais vous donner quelques explications, cela va meubler le temps qui passe et qui va servir à amener ici les isolements. Notre secrétaire de séance fera l'appel par ordre de la liste des élus municipaux du Bouscat, nous demanderons au préalable que deux scrutateurs et surveillants si j'ose dire, la tradition veut que ce soit les deux plus jeunes, donc nous demandons à Anne-Céline ROCHARD et Gwénaél LAMARQUE de se plier à cet exercice, à la fois du contrôle du bon déroulement du vote et ensuite bien sûr du dépouillement de ce dit vote. Dans quelques petits instants, je passerai donc la parole à Monique SOULAT de manière à ce qu'elle procède à l'appel et nous nous lèverons les uns après les autres pour aller voter bien sûr. Ceux qui ont des procurations devront aller voter deux fois à l'appel du nom de leur mandataire, de leur mandat plus précisément. »

M. ASSERAY : « Nous avons préparé des bulletins de vote dactylographiés, est-ce qu'on peut les remettre ? »

M. LE MAIRE : « Bien sûr. Il faut un appariteur pour cela. (M. LE MAIRE s'adresse à l'appariteur) M. ASSERAY souhaite que vous remettiez les bulletins qu'il a préparés. Vous les remettez à tout le monde, je pense que c'est son souhait bien sûr. C'est la démocratie, voilà très bien. Nous avons prévu nous-mêmes des bulletins blancs dans la mesure où jusqu'à 18 H, il était impossible de savoir qui faisait une liste et quels étaient les noms de la liste. Vous comprenez qu'il est difficile de faire de l'imprimerie à 18 H pour un conseil municipal. Nous proposons nous-mêmes d'avoir des bulletins blancs que nous rédigerons de façon manuscrite. On va simplifier : il y a un bureau à côté. On va demander à Anne-Céline ROCHARD et Gwénaél LAMARQUE d'aller contrôler le local, de s'assurer que les conditions de vote soient parfaitement remplies. (M. LE MAIRE s'adresse à l'appariteur) Veuillez distribuer les bulletins blancs. Voilà je vous laisse inscrire les noms que vous souhaitez en utilisant les documents que vous souhaitez. L'important est qu'il y ait un, deux, trois ou quatre noms sur le bulletin que vous remettez. »

MME DE PONCHEVILLE : « Monsieur le Maire, je suis surprise, nous avons demandé dans un courrier, auquel vous nous avez répondu, que les bulletins de vote soient dactylographiés. Je comprends bien que vous n'avez pas eu la liste que nous avons faite, mais la vôtre vous la connaissiez. Donc je ne comprends pas que votre liste ne soit pas dactylographiée. »

M. LE MAIRE : « Ce n'est pas une obligation, c'est comme ça. Notre liste sera manuscrite. Je souhaitais que, ou les deux ou les trois listes, peu importe, soient toutes manuscrites ou toutes dactylographiées. Cela me semblait plus cohérent, c'est ce que j'ai dit à M. Michel VINCENT dans l'après-midi en attente de plus d'informations. Donc je ne vois pas où est votre problème. M. JUNCA. »

M. JUNCA : « Oui à la suite de votre demande chère collègue de disposer de listes dactylographiées, il vous a été envoyé un E-mail vous demandant si vous présentiez une liste et quelle était sa teneur. Nous ne l'avons pas reçue. Vous avez pris par vous-mêmes le soin de dactylographier la liste, ce qui est beaucoup plus propre. Nous, nous l'avons fait à la main, comprenez ça peut-être comme l'habitude d'une équipe qui a l'habitude de travailler en confiance et qui a assez peu souvent l'occasion de se trouver dans ce genre de situation. »

M. LE MAIRE : « Merci. Peut-être allons nous passer la parole cette fois à notre secrétaire de séance MME SOULAT qui va nous demander un par un, et je crois qu'il va falloir attendre que chaque personne soit allée s'isoler pour aller voter. M. ABRIOUX veut s'exprimer. Je vous donne la parole. »

M. ABRIOUX : « M. LE MAIRE excusez-moi, vous avez proposé tout à l'heure des bulletins blancs mais on n'en a pas de bulletins blancs pour l'instant. »

M. LE MAIRE : « Si, on a dû vous en donner ».

M. ABRIOUX : « On a reçu un bulletin blanc pour mettre la liste des 4 de l'UMP. »

M. LE MAIRE : « Je vous laisse vos propos, je ne les relève même pas. »

M. ABRIOUX : « D'accord. Un de M. ASSERAY et il faut également un bulletin blanc que je sache. Et même dans une élection, tous les bulletins doivent être à la même norme. »

M. LE MAIRE : « Nous allons vous redonner un bulletin blanc. (M. LE MAIRE s'adresse à l'appariteur) Redonnez un bulletin blanc à tout le monde. La remarque de M. ABRIOUX est tout à fait fondée. Vous avez vos deux bulletins blancs, l'un pour écrire et l'autre pour le laisser en blanc si vous le souhaitez ? Tout le monde a bien ses deux bulletins blancs ? Si ce n'est pas le cas, demandez, on vous le donnera tout de suite. Ce n'est pas un problème. N'hésitez pas à lever le doigt. (M. LE MAIRE s'adresse à l'appariteur) Redonnez un bulletin blanc à tout le monde, ils sont prêts, ce sera beaucoup plus simple, dussions-nous en avoir trois, ce n'est pas un problème. Je rappelle à tous les votants, à moins de le faire exprès bien sûr et volontairement, qu'il ne devrait y avoir qu'un bulletin écrit, pas écrit, blanc, ce que vous voulez dans l'enveloppe et pas deux, ni trois, sauf si vous voulez le faire exprès, c'est une autre histoire. Je préfère préciser. Voilà Madame la Secrétaire vous avez la parole. »

MME SOULAT : « Le scrutin est ouvert. » (appel des noms des conseillers municipaux dans l'ordre de la liste).

CANDIDATURES :

<u>Liste présentée par M. BOBET</u>	<u>Liste présentée par M. ASSERAY</u>
Patrick BOBET Bernard JUNCA Denis QUANCARD Christiane CAZABONNE-DINIER	Bruno ASSERAY

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 32
- e. Majorité absolue..... 16

— Ont obtenu :

Liste présentée par M. BOBET :

24 VOIX

3 Sièges attribués

Liste présentée par M. ASSERAY :

8 VOIX

1 Sièges attribué

M. LE MAIRE : « Merci, les calculs sont très simples à faire. Sont élus délégués du Conseil Municipal du Bouscat à la Communauté Urbaine de Bordeaux : Messieurs, ce ne sont que des messieurs BOBET, JUNCA, QUANCARD, ASSERAY. Mes chers(es) collègues, je pense que les choses sont claires ainsi, nous aurons donc un conseiller communautaire qui n'est plus de notre groupe, c'est ainsi, accompagné de 4 de son groupe qui ne sont plus de notre groupe, les choses sont claires également. Eh bien sûr, il faudra expliquer comment on peut se retrouver avec trois voix venant d'autres partis politiques, de la gauche unie. Elle est très unie cette gauche, elle est encore plus unie que jamais. Pour ce qui nous concerne, je peux vous assurer que notre groupe sera très uni, resserré certes, mais très efficace et je crois que c'est ce que les Bouscатаis attendent et c'est une très bonne

nouvelle pour Le Bouscat. Merci mes chers(es) collègues, bonne soirée. Je vous en prie M. ASSERAY»

M. ASSERAY : « Je pense que dans l'ordre du jour il y avait des questions diverses qui pouvaient être posées, si je ne m'abuse pas. Donc on se permet maintenant une fois que le vote est exprimé de poser des questions diverses puisque Véronique DE PONCHEVILLE a demandé la parole, je lui laisse la parole. »

M. LE MAIRE : « M. ASSERAY, si vous le voulez bien, je lui laisse la parole. Je vais la lui donner bien sûr. »

DOSSIER N°4 : QUESTIONS ORALES DIVERSES

1) MME DE PONCHEVILLE : mise en lumière du centre ville

MME DE PONCHEVILLE : « Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Chers (e) Collègues, nous avons respecté la règle démocratique jusqu'à maintenant, nous avons laissé se dérouler ce qui était prévu à l'ordre du jour ; j'ai été surprise qu'il n'y ait pas de vote sur le premier point ni sur le second point puisqu'on est passé directement à l'approbation ; s'il y avait eu vote, nous nous serions abstenus pour l'approbation du compte-rendu. Je vais vous dire pourquoi. »

M. LE MAIRE : « Pour la seconde, ce n'est pas nécessaire. Excusez-moi chère collègue, tout de même, je ne peux pas laisser dire des énormités dans cette pièce. Il y a beaucoup de public, il faudrait peut-être apprendre les règles. »

MME DE PONCHEVILLE : « C'est vrai que sur la seconde je n'aurai pas dû le dire »

M. LE MAIRE : « C'est trop facile de dire : « je n'aurai pas dû », de semer le trouble, je connais ça par cœur »

MME DE PONCHEVILLE : « Si vous permettez »

M. LE MAIRE : « Je termine quand même, je ne peux pas laisser dire des énormités pareilles. Sur la première j'ai demandé s'il y avait une approbation, personne n'a levé la main, je considère que les choses sont claires. Sur la seconde vous êtes dans l'illusion totale, il n'y a pas de vote et c'est ainsi. Vous pouvez continuer, je vous en prie. »

MME DE PONCHEVILLE : « Nous nous serions abstenus parce que le marché de luminaires, le point 14 présente des anomalies qui nous inquiètent. Le compte-rendu du conseil municipal est exact mais, puisque de nouveaux éléments d'information sont intervenus, nous demandons que le dossier soit réexaminé. La somme en cause, un écart de 80 000 €, est importante et ce quel que soit le budget de la commune. Les anomalies constatées pourraient mettre la ville en difficulté, je ne vais citer que les 6 plus importantes :

- la dénonciation d'un premier marché conclu avec la société Philips n'a jamais été soumis au vote du conseil municipal comme cela aurait dû se faire ;
- le marché à procédures allégées pour dix candélabres est anormal puisque les 10 candélabres n'étaient pas détachables de l'ensemble du lot à acquérir pour la ville ;
- la similitude des descriptifs de l'appel d'offres avec la réponse de la société Lefèbvre laisse perplexe ;
- le très fort pourcentage accordé au critère esthétique n'a pas été proposé à la discussion de la commission d'appel d'offres et aurait dû entraîner le choix d'une autre procédure ;
- les écarts de prix entre la société Lefèbvre et la société Philips d'une part, entre la société Lefèbvre et la société la moins disante d'autre part, nécessitent un nouvel examen ;
- le morcellement du marché en 10 + 5 + 85 a favorisé de fait l'entreprise Lefèbvre et a empêché toute autre offre, même deux fois moins cher, d'emporter le marché ;

Nous demandons donc un nouvel examen des marchés pour la mise en lumière du centre ville. »

M. LE MAIRE : « Je donne la parole à M. JUNCA, Président de la Commission d'Appel d'Offres ».

M. JUNCA : «Monsieur le Maire, Chers Collègues, je vous laisse bien entendu le soin de répondre à la demande de notre collègue en matière de retrait de ce dossier. Je voudrais simplement apporter des précisions les plus claires possible en ma qualité de Président de cette Commission d'Appel d'Offres, où je vous y représente Monsieur le Maire. Je voudrais simplement rappeler un premier point concernant les critères esthétiques : rien interdit que les critères esthétiques soient supérieurs aux critères de prix surtout quand on travaille dans un centre ville préservé et auquel on veut donner une certaine dimension. Deuxièmement, je tiens à porter à la connaissance de cette assemblée, mais elle le sait, que le Trésorier assistait à la Commission d'Appel d'Offres. Et enfin, troisième et dernier point, je voudrais rappeler que vous-même et votre collègue du Modem, qui participiez à cette Commission d'Appel d'Offres, avez voté, si j'ose dire, comme un seul homme. »

M. LE MAIRE : « Et pour que tout soit clair, vous m'avez interpellé sur ce dossier, ma chère collègue, je vous ai reçue le jour même avec vos quatre collègues, puisqu'il faut parler de votre liste dans la liste, - c'est très bien ainsi, dont acte, l'avenir nous le dira- je vous ai donné les réponses que vous attendiez et vous avez acté par écrit que mes réponses vous satisfaisaient. Alors il faudrait arrêter de semer le trouble et d'agiter comme ça l'opinion, cela n'a aucun intérêt. »

M. ASSERAY : «Monsieur le Maire, puisque je suis mis en cause par M. JUNCA, effectivement j'ai participé à l'Appel d'Offres»

M. JUNCA : « Je ne vous mets pas en cause je vous rappelle que vous avez voté »

M. ASSERAY : « Simplement, sortant de l'Appel d'Offres, nous fûmes surpris et nous sommes interpellés : nous avons acheté des candélabres, or ces candélabres étaient déjà posés ; 15 candélabres étaient déjà posés au centre ville depuis plusieurs semaines. Est-ce que c'est normal que lorsque vous faites un appel d'offres que cinq candélabres soient déjà posés plusieurs semaines auparavant ? Est-ce que c'est normal ? Et alors que quand vous faites une MAPA de 10 on s'en fait livrer 15, est-ce que c'est normal ? Et quand vous faites un avenant supplémentaire à une MAPA, ça passe automatiquement par la commission d'appel d'offres, vous connaissez aussi bien la loi que moi, et automatiquement en conseil municipal. »

M. JUNCA : « Ecoutez, comme la majorité des actes pris dans une commune, la commission d'appel d'offres est soumise au contrôle de légalité, il jugera. Ce n'est pas au conseil municipal de juger. Les choses sont faites, il jugera. »

M. LE MAIRE : « Très bien, autre question diverse, mes chers collègues ? Monsieur PASCAL »

2) M. PASCAL : compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2008

M. PASCAL : «Mesdames Messieurs chers(es) collègues, lors du conseil municipal du 1^{er} avril, en séance, M. LE MAIRE a annoncé que M. Bruno ASSERAY, absent, avait donné sa procuration à MME Marie-Geneviève RAUZY. Or, M. ASSERAY, absent, n'avait confié aucune procuration. Ce non respect d'un principe démocratique élémentaire, nous a conduit à demander oralement dans la semaine et, par courriel dès la semaine suivante, une rencontre avec M. BOBET, en tête à tête. Malgré cette démarche, l'ensemble des élus n'est aujourd'hui toujours pas respecté puisque le décompte des voix obtenu en séance a été modifié dans le compte rendu sans qu'ils en soient avertis ce soir. Le respect de la transparence démocratique aurait dû amener M. LE MAIRE à faire figurer l'information sur le changement qu'il a opéré dans le compte-rendu de séance. Nous regrettons qu'il ne s'en soit pas expliqué tout à l'heure devant nous. Et quand on parle de confiance, M. JUNCA, ça passe aussi par le respect des votes et des procurations. »

M. LE MAIRE : « Il faut que vous soyez plus clair parce que vous en avez trop dit, on ne peut pas laisser un tel doute. »

M. JUNCA : « Modifier un compte-rendu d'un conseil municipal, je pense quand même que cela ne serait pas tomber dans l'oreille des conseillers municipaux de l'opposition qui auraient pu voir une modification des votes »

M. PASCAL : « Il y a déjà une première »

M. JUNCA : « Heureusement vous arrivez, on vous attendait pour gérer la commune »

M. LE MAIRE : « Ce n'est pas possible de laisser passer ça M. PASCAL. Soyons très clairs ; la procuration que M. ASSERAY a laissé à notre secrétaire à la Mairie était parfaitement valable. Je suis désolé, c'est votre affirmation contre la mienne, M. ASSERAY, je suis désolé. Parce que vous me l'avez demandé, le lendemain même, vous m'avez appelé »

M. PASCAL : « Mais ce n'est pas la vérité »

M. LE MAIRE : « Vous m'avez appelé pour être marqué absent sur le procès-verbal ; je vous ai reçu et je vous ai dit puisque c'est la demande de la personne, l'important c'est de respecter sa demande et sa démarche et ce qu'il a souhaité faire. Nous avions une procuration à l'avance, nous l'avons utilisée, je crois qu'il n'y a aucun problème à le dire, ce sont des choses qui se font absolument partout, bien sûr que si, c'est trop facile de semer le trouble ; vous avez souhaité que cette procuration ne soit pas utilisée, je vous ai donné acte tout de suite, je vous ai dit il n'y a aucun souci ; M. ASSERAY ne souhaite pas avoir une procuration au procès-verbal, nous retirons la procuration, il sera mentionné absent. Maintenant vous me reprochez ce que vous m'avez demandé, là j'avoue que je ne comprends pas du tout. Il faudrait être un peu plus clair. Je comprends surtout que l'on veut semer le trouble, que l'on veut mettre beaucoup d'interrogations dans le public en se disant mais qu'est-ce qui se passe à la Mairie du Bouscat, qu'est-ce que c'est ? Il y a tout de même sept ans que je suis Maire du Bouscat, j'ai été élu avec 15 points de plus qu'au deuxième tour. Je crois que les Bouscatais savent très bien qui ils ont mis à la tête de leur ville. Alors arrêtez tout cet espèce de petits trifouillages de manière à perturber les esprits, cela n'a aucun intérêt, véritablement. »

M. PASCAL : « Je tiens juste à préciser que le vote en question concernait la nomination de Bruno ASSERAY, enfin Bruno ASSERAY était écarté du conseil d'administration du Collège d'Ausone. Comme par hasard, on faisait voter, ce jour-là Bruno ASSERAY, par procuration pour son éviction, alors qu'il n'était formellement pas d'accord. Il absolument être au conseil d'administration. Cela a été exprimé lors du conseil du Maire, l'équipe élargie, qu'il n'était pas d'accord. Il a écrit par mail, une journée, enfin au moins un jour avant le vote qu'il ne souhaitait pas que l'on utilise sa procuration. Elle a été utilisée le 1^{er} avril. Et puis dans la confiance, pourquoi cette procuration, si tant est que Bruno avait demandé une procuration, je pense qu'il l'aurait confiée à l'un de ses quatre collègues du Modem. Je n'ai rien d'autre à ajouter.»

M. LE MAIRE : « C'est truffé de mensonges, ce n'est pas possible, vous comprenez. La réalité c'est que quand Bruno ASSERAY m'a demandé le lendemain de ne pas être marqué présent sur le P.V. je n'ai vu aucun problème, tu seras absent et c'est tout. Où est la difficulté ? Cela pose aucun problème. La difficulté c'est qu'un mail, j'ai reçu deux mails en fait, c'est extraordinaire. Deux mails datés de dates différentes, celui qui était daté le plus ancien est arrivé après le second. C'est fabuleux. C'est extraordinaire ça ! Eh oui, doute pour doute, laissez moi quand même aussi le bénéfice du doute dans cette affaire-là. Et je répète, je respecte les positions des uns et des autres. Quelqu'un qui après coup souhaite modifier quoique ce soit, s'il estime que c'est dans l'esprit et qu'il n'a pas compris la question, qu'il n'était pas là et qu'il n'a pas souhaité, il n'y a pas de difficulté, je suis prêt à corriger. Je vous ai reçu pour cela. Donc c'est quand même à la fois inadmissible, déloyal et parfaitement inacceptable de nous mettre ça sous le nez maintenant. C'est absolument pas loyal. Donc on arrête d'en parler si vous le voulez bien, cela n'a aucun intérêt. MME DE PONCHEVILLE et puis ce sera peut-être la dernière parce que je crois que cela n'intéresse pas grand monde. »

MME DE PONCHEVILLE : « Si je dois être la dernière, je préfère laisser la parole à M. ASSERAY. »

3) M. ASSERAY : C.U.B.

M. ASSERAY : « Mesdames, Messieurs Chers (es) Collègues, je demande M. LE MAIRE si vous nous autorisez à donner un dossier qui permettra d'expliciter ce qui s'est passé depuis un mois. Je l'ai préparé mais comme c'est vous qui déterminez si vous allez le donner ou pas à vos colistiers. Ce dossier reprend un peu ce qui s'est passé depuis un mois dans la commune. Moins d'un mois après l'élection, surpris par le mode de gouvernance mis en place, nous avons fait part en toute loyauté -et nous avons des écrits qui en témoignent- de nos interrogations et nous avons proposé des modifications sur le mode de gouvernance que vous critiquez tant auprès de M. Michel VINCENT. Nous sommes convaincus que le débat démocratique serait une chance pour la ville, M. LE MAIRE

vous ne semblez pas partager ce point de vue. Après avoir refusé ce débat, vous vous êtes servi de la C.U.B. pour tenter de m'interdire de toute expression. Vous avez essayé de m'éliminer, malheureusement le vote en a décidé autrement. Est-ce cela votre définition d'ouverture ? Votre démission était une fausse démission car vous saviez que vous seriez réélu, mais une vraie manœuvre politicienne. Tout maire d'une commune de la C.U.B. est de droit, sauf vote différent du conseil municipal, conseiller de la C.U.B.. Cette manœuvre politicienne qui méprise le dialogue démocratique ne peut trouver aucune justification. A la C.U.B., vous le savez très bien, dès 9 heures, j'avais accepté d'adhérer, à la suite du vote majoritaire du Modem, au groupe communauté d'avenir. Et vous avez donné votre démission à 11 H. Il n'y avait donc aucune raison objective. La gêne provoquée par les questions que nous avons soulevé sur le mode de gouvernance est le vrai mobile de la démission de M. LE MAIRE. Voilà notre conclusion. »

M. LE MAIRE : « Vous m'autorisez tout de même à répondre. Je tenais à répondre à ce tissu d'affirmations que je vous laisse comme des affirmations. On va rentrer dans le détail une toute petite seconde et je ferai très vite. C'est vrai que j'ai appris que vous aviez adhéré au groupe de communauté d'avenir à 9 H et demi le matin. Vous auriez pu avoir l'élégance tout de même –je suis le Maire du Bouscat, votre chef de file, je l'étais en tout cas à ce moment-là- de me le dire, cela aurait été quand même une élégance naturelle et je vous en aurais su gré à ce moment-là. Cela n'a pas été le cas. Averti oui par d'autres personnes. Cela dit, après trois annonces tonitruantes dans la presse, il y a quand même un moment où il faut que le jeu s'arrête. Je ne suis pas de nature à regarder le train passer sans arrêt, à nous laisser insulter. Nous laisser insulter car, tout de même le 15 mars, 24 conseillers municipaux ont voté en toute confiance sur le nom de Bruno ASSERAY, pour réaliser quelques jours après que M. ASSERAY n'adhérait pas au groupe de communauté d'avenir, une fois, deux fois, une troisième fois par une lettre ouverte où vous vous vantez même d'être le seul Modem à avoir refusé catégoriquement. J'ai eu cette lettre le jeudi et j'ai pris ma décision sur le champ. C'est aussi simple que ça. Il y a des moments où il faut que la morale l'emporte un peu sur le reste. Donc, voilà les choses sont aussi claires, comme ça tout le monde est parfaitement au courant, et je crois que ce n'est pas la peine d'en parler plus longtemps. Les choses sont tout à fait claires. Je vous ai donné ma réponse et puis c'est tout. C'est fabuleux, c'est un mot d'ordre du département entier qui n'a jamais été remis en question d'une part. C'est quand même extraordinaire. Ce qui est extraordinaire, c'est que vous parlez de ça et vous êtes le seul du Modem à avoir remis ça en question. Alors c'est quand même fabuleux.

M. ASSERAY : « M. LE MAIRE, il n'y avait pas que moi, il y avait 5 autres Modem qui étaient pour un autre groupe autonome à la C.U.B., ce qui n'avait pas l'air de poser problème à M. JUPPE. »

M. LE MAIRE : « Ils étaient rentrés à Communauté d'Avenir depuis le premier jour et ils n'ont pas fait de déclaration de même nature, très loin s'en faut. »

M. ASSERAY : « Nous avons eu un vote vendredi. »

M. LE MAIRE : « Peu importe, vous y êtes, c'est très bien ainsi. Il est évident qu'ici au Bouscat, les choses changent considérablement. C'est évident. Mes Chers (es) Collègues bonne soirée. M. LAMARQUE, ce sera pour plus tard, sauf si vous le souhaitez vraiment. Je vous donne la parole une petite seconde. »

M. LAMARQUE : « Merci M. LE MAIRE, permettez-moi de prendre la parole. Quand j'entends dire Bruno ASSERAY que vous êtes un adepte des manœuvres politiciennes, mais mon Dieu heureusement que je ne suis pas cardiaque. Mais heureusement. Vous avez montré durant toute cette campagne une preuve d'ouverture fantastique ; vous avez ouvert cette liste, alors qu'au fond on ne nous le demandait pas. Quand j'entends Bruno ASSERAY parler de manœuvre politicienne mais je me demande vraiment si le ciel ne me tombe pas sur le tête. Si c'est une manœuvre politicienne, alors j'aimerais bien que l'on m'explique les parcours des uns et des autres, et précisément celui de Bruno. »

M. LE MAIRE : « Il y aurait des choses à dire, je laisse les journalistes faire leur travail de journalistes, tout simplement, et de recherches. Bonne soirée, merci. Prochain conseil municipal le 20 mai.»

La séance est levée à 22 H 15.